

ON S'ABONNE :

chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1^{er} ou du 16.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES

25 centimes la ligne.

RÉCLAMES

30 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU, rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES
3	Dim.	s. Pie V, pape.	
6	Lundi.	Les Rogations.	Catus, Pern, Marcillac, St.-Projet, De- gagnac.
7	Mardi.	s. Théodard.	Lugagnac, Bédou.
8	Mercredi.	Ap. des Michel	Lacapelle-Marival, Goudou, Payrac.

AVIS IMPORTANT

① D. Q. le 1. à 7 h.
44' du soir.
② N. L. le 9. à 11 h.
17' du soir.
③ P. P. le 17. à 4 h.
12' du soir.
④ P. L. le 24. à 6 h.
13' du matin.
⑤ D. Q. le 31. à 10 h.
33' du matin.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a
droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12
lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements sont reçus, à Paris, chez MM. HAVAS,
3, rue J.-J. Rousseau. — LAFFITTE, BULLIER, et C^{ie},
rue de la Banque, 20. — Au journal le Gutenberg, rue
du Bac, 93. — seuls chargés de recevoir les annonces.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
9 h. 30 m. du matin.	Valence (Toulouse, le midi, Paris, Bord.) Id. (Paris, Bordeaux)....	7 h. 30 m. du s. (au guichet)
10 heures du soir.	Montauban (Paris, Bordeaux, Toulouse) Id. (Toulouse, le midi)....	8 h. 15 m. du s. (au guichet)
8 heures du soir.	Briey (Goudou).....	7 h. du matin.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron)....	6 h. 15 m. du s.
10 heures du soir.	Fumel (Luzach, Castelfranc, Puy-l'Év.)	6 h. 15 m. du s.
10 heures du soir.	Cazals, St-Géry.....	6 h. 15 m. du s.
10 heures du soir.	Castelnau-Montrâtier.....	7 h. 40 m. du s. (au guichet)

Cahors, le 1^{er} Mai 1861.

Le Journal du Lot vient essayer de se
faire une place honorable dans les rangs
de la presse périodique. Ses prétentions sont
modestes; il veut apporter son faible con-
cours dans la grande œuvre d'utilité
publique.

Les intérêts du département trouve-
ront en lui un défenseur zélé, un organe
sérieux et honnête.

Le Journal du Lot se fera l'historien
impartial et fidèle de tous les actes du
gouvernement de l'Empereur; il les expo-
sera avec calme et dignité, et lorsqu'ils
présenteront un caractère plus éclatant
d'intérêt général et de gloire nationale, il les
signalera avec empressement, et en fera
ressortir le mérite et la grandeur.

Sans fuir la polémique, il évitera néan-
moins avec soin toutes ces controverses
passionnées et toutes ces discussions irri-
tantes qui dégénèrent presque toujours en
débat scandaleux. Son devoir est d'éclair-
er, d'instruire ses lecteurs, et non de les
rendre témoins de ces luttes du journalisme
où, la plupart du temps, les importantes
questions d'intérêt public disparaissent et
s'effacent devant de mesquines préoccupa-
tions d'amour-propre personnel.

Tout ce qui aura trait à la localité éveil-
lera plus particulièrement sa sollicitude. Et
si en dehors du département, quelque
enfant du Lot se signalait, par une action
éclatante ou par une œuvre de mérite, il
serait heureux et fier à la fois de l'appre-
ndre à ses concitoyens.

La variété est la première condition de
succès d'un Journal. La rédaction de la
nouvelle feuille sera donc l'objet d'un soin
tout spécial. Elle contiendra les articles de
nature à intéresser chacun de ses lecteurs.

En voici le tableau sommaire :

Un bulletin politique (résumé et apprécia-
tion des principaux événements);
Un article de fond;
Correspondances de l'étranger;
Courrier de Paris (spécialement composé
pour le Journal du Lot);
Chronique locale, dans laquelle figure-
ront au premier rang les actes de
l'administration départementale;
Revue littéraire et artistique;
Chronique industrielle et commerciale;
Bulletin financier (Bourse, etc.);
Articles variétés (hebdomadaires).

Dans chaque canton, des correspondants,
dont le concours intelligent lui est assuré,
fourniront au Journal du Lot toutes les
nouvelles intéressant le département.

Un service de dépêches lui permettra
de donner, avant les journaux de Paris, les
nouvelles politiques.

Des feuilletons de choix et signés des
auteurs les plus en réputation formeront
sa partie littéraire.

Enfin le Journal du Lot ne négligera
ni efforts ni sacrifices pour mériter la
sympathie des lecteurs. Sa tâche est diffi-
cile, mais il compte sur l'indulgence, la
bienveillance et les encouragements du
public.

Cahors, le 27 avril 1861.

Le propriétaire-gérant du Journal du Lot,

A. LAYTOU.

BULLETIN

Les mesures de rigueur continuent toujours
en Pologne. La cause de ce malheureux pays
trouve des sympathies au sein de la Russie
elle-même : la jeunesse est naturellement la pre-
mière à relever le gant que, dans ce moment su-
prême, la Pologne semble jeter à l'Europe entière.
Les étudiants de Kiev ont fait en sa faveur des
démonstrations tellement significatives, qu'un
ukase impérial a immédiatement ordonné la fer-

meture de l'Université de cette ville. Le réveil
des nationalités est le caractère le plus distinct
de notre époque : mais on ne brise pas un passé
de plusieurs siècles sans une convulsion pro-
fonde. Les droits des peuples sont choses saintes
et sacrées; mais ce n'est point par la violence,
qu'ils peuvent parvenir à les faire triompher. La
Pologne était à la veille d'une transformation
sociale, d'une régénération politique. Cédant à
de perfides excitations, à de mensongères pro-
messes, elle a détruit en quelques heures tout un
avenir qui aurait pu lui faire oublier les mauvais
jours d'autrefois. Au lieu d'avancer elle a reculé
de plusieurs années. Encore une page sanglante
à inscrire dans sa lamentable histoire.

Mêmes périls, mêmes obstacles pour le nou-
veau royaume d'Italie. Heureusement que ses des-
tinées politiques sont confiées aux mains d'un
ministre habile et prudent, auquel on pourrait
bien donner le nom de l'ancêtre, que Rome
ancienne désigna jadis à un de ses illustres
enfants. Les derniers d'attaques du parlement italien
pouvaient faire craindre de nouveaux orages.
Garibaldi allait peut-être détruire l'œuvre dont
il avait été le premier et vaillant ouvrier; mais
une haute influence, devant laquelle il s'incline
toujours est intervenue, et ses mains ont serré
fraternellement celles du comte de Cavour et
celles du général Cialdini. Leurs ressentiments,
s'ils en avaient, se sont tus devant les dangers de
la patrie commune. Turin n'avait pas besoin de
donner le signal des désordres. Ils sont en per-
manence à Naples. La journée du 27 avril y a sur-
tout été pleine d'alarmes; on parlait de la marche
sur Naples de nombreuses bandes insurgées en
faveur de François II; la générale a battu, les
gardes nationales ont pris les armes. Quelques
arrestations ont été faites, et le lendemain, la
tranquillité régnait dans la ville, en apparence
du moins. Le général Cosenz a quitté Turin,
pour aller organiser dans l'Italie méridionale une
garde nationale sédentaire et mobile, et en pren-
dre le commandement.

Hier, a dû s'accomplir, à Vienne, une im-
posante cérémonie; l'ouverture solennelle de la
session du conseil de l'Empire. La cérémonie a
été précédée d'une messe célébrée en grande
pompe, à l'église cathédrale St-Étienne. Les dé-

tails administratifs n'absorbent pas uniquement
l'Autriche; elle a constamment les yeux fixés
sur l'Italie, où elle entasse d'énormes et effrayan-
tes munitions de guerre. Les hostilités entre le
Piémont et l'Autriche n'éclateront pourtant pas
cette année, selon toutes les probabilités. Les
deux pays ont de trop grandes préoccupations
intérieures, pour y ajouter les embarras d'une
guerre extérieure.

Les États-Unis sont en feu; les hostilités ont
commencé; une forteresse a été prise. C'est une
fièvre qui passe sur ce pays naguères si calme,
si paisible.

L'Espagne convoite à son tour St-Domin-
gue. Pour s'en emparer, l'heure serait propice.
L'Europe agitée par les graves questions poli-
tiques qui demandent un dénouement, n'aurait
pas loisir de s'opposer aux desirs de la couronne
espagnole, qui verrait encore une fois réunie
sous ses lois la première colonie du Nouveau-
Monde dont, il y a près de quatre siècles, elle
dota l'Europe?

JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas-Bullier.)

Turin, 29 avril.

Naples, 28. — Les arrestations continuent. Des troupes
ont été envoyées à la frontière romaine. L'Opinion annonce
que les désordres d'Avellino sont terminés.

Naples, 29. — Jusqu'à aujourd'hui, la tranquillité dans
les provinces n'a pas été troublée à l'occasion des derniers
événements.

Naples est tranquille. Les mouvements bourbonniens
annoncés par les journaux italiens d'hier ne sont pas con-
firmés.

Turin, 29 avril.

Le ministère a déposé à la Chambre le projet d'inscrire
au grand-livre de la dette de l'Italie un emprunt de 500
millions.

Turin, 29 avril.

La Gazette Officielle de Turin publie une lettre du consul
d'Italie à Athènes, adressée au ministre des affaires étran-
gères de Grèce relativement à la reconnaissance du royau-
me d'Italie, ainsi que la réponse affirmative du ministère,
déclarant que le royaume italien sera reconnu par le gou-
vernement Grec après la présentation des lettres patentes.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 1^{er} Mai 1861.

LE BANDIT DE CERVETTRI

(Souvenirs d'Italie.)

I.

Rien de plus triste et de plus monotone que la route
de Civita Vecchia à Rome. A gauche, la vue s'égare
dans un vaste horizon de steppes à la verdure grisâtre,
tachée par intervalles de bouquets de feuillage jauni
par le soleil, et à travers lesquels souffle avec un mur-
mure lugubre le vent des montagnes. A droite, la
Méditerranée déroule à l'infini la perspective de ses
lois, qui tantôt viennent briser doucement aux bords
des grèves arides, tantôt les couvrent en grondant de
leur écume.

Le paysage revêt encore une teinte plus lugubre aux
environs de Paolo, humble hameau, jadis ville opu-
lente, et qui, de son brillant passé, n'a conservé
qu'un fort démantelé, dont les murailles penchées au
bord de la mer y laissent une à une tomber leurs
pierres. L'aspect de la campagne est alors vraiment
sauvage. L'œil attristé n'aperçoit que d'immenses
plains en friche sillonnées de loin en loin par de

ondulations successives de collines étroitement liées
l'une à l'autre et couronnées de touffes de châtaigne-
raies au sombre feuillage.

Deux kilomètres séparent à peine Paolo du village
de Cervetri célèbre dans le monde des arts par ses
ruines curieuses.

Dans le courant de l'année 1816, une bande de
lazzaroni, établie au milieu de ces campagnes in-
cultes, jeta la terreur sur la route de Civita à Rome.
Cette troupe était commandée par un chef redoutable
auquel ses compagnons avaient donné le nom de
Démonio. La police pontificale essaya inutilement de
s'emparer du hardi bandit. Il déjoua tous les pièges,
échappa à toutes les embûches.

II.

A la fin d'une brillante journée d'été de cette année
1816, un homme revêtu d'habits ecclésiastiques sui-
vait lentement le chemin de Paolo à Cervetri. Le
soleil s'était couché dans un atmosphère orageuse.
De sombres vapeurs voilaient les cimes lointaines des
Apennins, et s'éclairaient par intervalles de clartés
sinistres.

Hâtons-nous! murmura le prêtre, en regardant
le ciel dont l'aspect devenait de plus en plus mena-
çant, ma bonne sœur Marietta serait inquiète; je crois

que nous allons avoir une tempête furieuse. Et il ac-
célera sa marche.

Le chemin qu'il suivait était un sentier étroit et
rocaillieux, comme on en rencontre si fréquemment
dans la campagne de Rome, et qui relient entr'eux
les hameaux et les villages. Des haies aux arbustes
élancés et épineux enchaînaient le chemin creusé
en ravin. De profondes ornières sillonnaient le sol, et
dissimulées par l'obscurité qui se faisait de plus en
plus épaisse rendaient en ce moment la marche du
prêtre très pénible.

Un calme solennel pesait depuis quelques instants
sur ces solitudes sauvages. Il cessa tout-à-coup. Une
harmonie plaintive s'éleva du feuillage des haies et
des bois, dont les masses sombres se détachaient
confusément dans la direction du couchant, où s'étei-
gnaient les dernières lueurs du crépuscule. Un gron-
dement sourd roula à travers les espaces. Presqu'au
même instant retentit une détonation d'arme à feu,
suivie immédiatement de deux autres.

Le prêtre fit le signe de la croix, et s'arrêta écou-
tant. Un bruit de pas semblait s'élever du côté des
plains désertes, qui sur la droite bordaient le che-
min. Il se rapprochait sensiblement. Enfin, à la lueur
d'un éclair, il aperçut un homme, qui, les vêtements
en désordre, bondit à travers les broussailles et vint
presque tomber à ses pieds. Le fuyard avait à son

tour aperçu le prêtre, car il s'élança sur lui, le ren-
versa brutalement sur un des flancs du chemin, et lui
appuyant la pointe d'un poignard sur la gorge :

— Qui es-tu? lui demanda-t-il d'une voix étouf-
fée...

— Un ministre de Dieu! ton frère — répondit d'un
ton calme le prêtre.

Le fuyard parut hésiter. Mais comme pour mettre
un terme à son indécision, une lueur fulgurante em-
brasa en ce moment l'horizon; et il put examiner les
habits et le visage du prêtre.

— Le curé de Cervetri, le bon Joachim! s'écria-
t-il surpris, et il aida le prêtre à se relever.

— Tu me connais donc?

— Qui ne connaît dans ces montagnes le brave Joa-
chim... le digne curé de Cervetri?

Aux accents de cette voix, le prêtre avait à son tour
tressailli. Il s'efforçait à travers l'obscurité de distin-
guer les traits de l'homme qui lui parlait.

— Il y a dix ans que nous ne nous sommes vus, bon
Joachim?

— Je te reconnais... tu es Francesco! s'écria
vivement Joachim.

— Oui, Joachim; mais depuis dix ans, le petit
Francesco auquel tu avais appris à lire, à écrire et à
aimer Dieu, est devenu un homme... et il vient au-
jourd'hui te demander de lui sauver la vie...
— La vie, Francesco? mais?

Zante (Iles Ioniennes), 24 avril.

Un conflit a eu lieu entre la garnison anglaise et la population : 12 soldats et 8 indigènes ont été blessés.

Vienne, 29 avril.

A l'occasion de l'ouverture des Chambres une messe solennelle, à laquelle a assisté toute la Cour a été célébrée. Le discours de la Couronne sera prononcé demain.

Washington, 18 avril.

Le gouvernement du Sud a délivré des lettres de marque. Son président (M. Davis) appelle 130.000 volontaires.

Chronique locale.

M. Monrois, nouveau préfet du Lot, est attendu cette semaine à Cahors.

Nous trouvons dans une correspondance du Mans, le passage suivant :

« Ancien élève de l'école Polytechnique, docteur en droit, officier de l'Université, M. Monrois a eu tous les succès des concours de la jeunesse. Administrateur habile et prudent, il a conquis ici toutes les sympathies ; à son arrivée, il a visité le peuple, l'ouvrier dans les ateliers, s'enquérant des besoins de l'industrie locale et poussant dans la voie du progrès les forces vives du département. Il a paru à toutes les réunions des sociétés d'agriculture ou des conseils qui élaboraient les questions d'intérêt général et, toujours, il y a soutenu les idées sages et progressives ; d'une activité sans égale, il se rendit sur les lieux toutes les fois qu'une question soulevait des oppositions, des résistances ou de l'inertie, et son arbitrage intelligent les faisait cesser.

Le Ministre de l'instruction publique, par décision du 26 avril, a arrêté, ainsi qu'il suit, le montant des allocations supplémentaires en faveur des instituteurs du département du Lot :

Massabie, instituteur, à Laroque-des-Ares.	65 f »
Maury, id. au Montat.	100 »
Vertut, id. à Gigouzac.	200 »
Gaillouste, id. à Bach.	91 »
Yidal, id. à Sabadel.	100 »
Boyé, id. à Beaugard.	100 »
Bousquet, id. à Saux.	100 »
Delrieu, id. à Floressas.	103 »
Mongrelet, id. à Cours.	100 »
Lagarigue, id. à Cornac.	100 »
Courrieux, id. à Prudhomat.	100 »
Marty, id. à St-Michel-Loub.	100 »
Bouvet, id. à Cajarc.	100 »
Arnal, id. à Planioles.	100 »
Delprat, id. à Aynac.	100 »
Arsimoles, id. à Latronquière.	200 »
Fau, id. à Sénailac.	100 »
Coulon, id. au Vigan.	100 »
Sireyzols, id. à Miers.	91 50
Lestrade, id. à Cuzance.	200 »
Mourgues, id. à Lamothe-Fénelon.	175 »
Martinot, id. à Frayssinet.	40 50
Montal, id. à Lamothe-Cassel.	75 50
Colombet, id. à Lanzac.	116 50

Par arrêté préfectoral du 27 avril, le sieur Gandouly (François), de St-Chamarand, a été nommé cantonnier sur la route départementale, n° 14, en remplacement du sieur Maurel, démissionnaire.

Un autre arrêté du 29 avril a nommé le sieur Lamaison (Pierre), de Moncléra, cantonnier sur la route impériale, n° 111, en remplacement du sieur Pezet, démissionnaire.

— Le temps presse dit Francesco, en jetant un regard inquiet autour de lui. — Le presbytère n'est pas éloigné ; il faut que tu m'aides à m'y traîner... car je suis blessé... les carabiniers pontificaux m'ont logé une balle dans la jambe gauche.

— Blessé ! toi, mon pauvre Francesco ? mais explique moi...

— Partons, Joachim, dit brusquement Francesco. Chaque minute qui s'écoule me rapproche de la mort.

— Partons, alors !
Et s'appuyant sur l'épaule du prêtre, Francesco le suivit péniblement.

III.

Une demi-heure plus tard, ils arrivaient au presbytère. L'orage était alors dans toute sa fureur. Francesco et Joachim avaient leurs habits ruisselants de pluie.

Marietta gronda vivement son frère, lui reprochant de s'être attardé par une pareille nuit et dans des chemins rendus si dangereux par le voisinage des bandits, dont nous avons parlé plus haut.

Joachim la remercia de sa sollicitude, l'embrassa sur le front et lui désignant Francesco qui se tenait derrière lui.

— Ma bonne Marietta, voici un hôte que le ciel nous envoie.

Par arrêté préfectoral du 30 avril 1861, M. Bruny (François) a été nommé instituteur communal de Puyjourdes.

Voici l'itinéraire que doit suivre la commission pour l'inspection des chevaux de l'Etat placés chez les cultivateurs, et des juments poulinières vendues par l'Etat à des éleveurs pour la reproduction, dans le département du Lot.

Castelnau-Montrater, le 2 mai 1861 : — Cahors, le 3. — Lauzès, le 4 : — Figeac, le 5 : — Lacapelle-Marival, le 6 : — St-Cere, le 7 : — Bretenoux, le 8 : — Vayrac, le 9 : — Martel, le 10 : — Payrac, le 11 : — Labastide-Murat, le 12 : — St-Germain, le 13 : — Puy-l'Évêque, le 14.

Nota. — Les chevaux, mulets ou juments devront être rendus aux lieux indiqués à huit heures du matin.

ÉCOLE IMPÉRIALE POLYTECHNIQUE.

Concours en 1861

Ne seront admis à se faire inscrire à la préfecture que les candidats qui terminent leurs études dans le département, et qui rempliront toutes les conditions exigées.

La liste d'inscription, ouverte dès aujourd'hui, sera close le 15 mai, terme de rigueur.

HALLE AUX GRAINS.

Le Maire de la ville de Cahors prévient le public que l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'une halle aux grains, précédemment fixée au mardi 30 avril 1861, est renvoyée au lundi 20 mai prochain.

La dépense est évaluée à la somme de 74,247 f 13 c. Non compris une somme à valoir de 13,152 87.

Les pièces à fournir par les concurrents restent les mêmes que celles indiquées à l'affiche publiée le 19 avril courant, avec cette explication que les certificats de capacité à fournir par les concurrents devront être visés spécialement pour cette adjudication, par l'architecte de la ville.

Les plans, devis et cahier des charges restent toujours déposés au secrétariat de la mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance, depuis neuf heures du matin, jusqu'à cinq heures du soir.

Cahors, le 29 avril 1861. Le Maire, CAVIOLE.

Nous lisons dans la partie officielle du *Moniteur*, à la date du 25 avril :

« Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Condon (Gers), M. Lagarde, substitut du procureur impérial, près le siège de Lombez, en remplacement de M. Cambres, démissionnaire.

« Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Lombez (Gers), M. Valette (Frédéric-Victor), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Lagarde, qui est nommé substitut du procureur impérial à Condom. »

Voici le résultat des élections qui ont eu lieu dans les cantons de Payrac et de St-Germain, pour la nomination de deux membres du Conseil général.

Canton de Payrac.

Votants : 1519. — M. Antoni Calmon, 1,481 voix.

Canton de St-Germain.

Votants : 2,055. — M. Dompnhou, juge de paix, 2,005 voix.

Le directeur du théâtre de Montauban organise en ce moment une troupe d'artistes pour venir, à la fin de ce mois, jouer l'opéra comique à Cahors. Espérons que M. Donnay mènera à bonne fin son entreprise, et que l'administration municipale lui prêter son concours.

Mardi matin, à dix heures, une vieille femme qui regardait le défilé des voitures se rendant à la cathédrale, pour un mariage, a été atteinte, rue de la

Marietta regarda curieusement l'étranger. L'impression qui résulta de ce rapide examen fut, sans doute, peu favorable à Francesco, car une vive répugnance se trahit aussitôt sur la franche physionomie de la vieille sœur du curé.

— Toujours le même, grommela-t-elle entre ses dents.

— Allons, Marietta, un fagot dans la cheminée pour sécher nos habits, et de l'eau et du linge pour panser la blessure de ce pauvre garçon.

— Il est blessé ? demanda avec intérêt Marietta.

— Oui.

Francesco blessé éveilla dès lors la sympathie de Marietta ; tant il est vrai que la sensibilité est toujours la première corde qui vibre dans cet être si capricieux et si fantasque qu'on appelle une femme.

Elle s'empressa d'allumer le feu et d'apporter à son frère du linge et de l'eau pour Francesco.

Sa blessure était heureusement sans gravité. Les chairs avaient été légèrement entamées.

— Ce ne sera rien, mon pauvre Francesco ! dit Joachim, achevant de lier une bandelette mouillée autour de la jambe du blessé.

— Merci, mon bon Joachim ! Et dès cette nuit je partirai.

— Partir si tôt !

— Il le faut.

— Tu m'as promis...

Préfecture, par les chevaux d'une de ces voitures. Le cocher a pu heureusement arrêter son attelage ; la femme qui était tombée s'est relevée ; on l'a conduite dans une maison voisine, où des secours lui ont été aussitôt prodigués. Elle n'a reçu aucune blessure et en a été quitte seulement pour une juste frayeur.

Nous signalons à nos lecteurs le trait suivant de probité : Le sieur Lafon, propriétaire, de Capdenac, arrondissement de Figeac, était venu à Cahors pour quelques achats. Dans ses courses, il perdit un portefeuille où se trouvaient deux billets de banque de cent francs chacun. Il ne s'aperçut de la perte qu'il avait faite, qu'à son retour à Capdenac ; il se hâta d'en informer par dépêche le commissaire de Cahors. Son portefeuille avait été trouvé par le sieur Guiraudies Antoine, charpentier, à Douelle, qui s'est empressé de rendre l'objet perdu à son légitime propriétaire.

Un jeune homme d'environ vingt ans, employé comme domestique chez le sieur Allayrat, commune de Laurettes, a disparu de cette résidence. Dans l'intérêt de sa famille, nous publions son signalement :

Lannagat (Jean) — vingt ans.

Taille, 1 mètre 53 centimètres.

Visage rond.

Cheveux roux.

Nez gros.

Au moment de sa disparition il portait un pantalon bleu neuf, une veste courte verte en drap grossier du pays, un chapeau blanc en mauvais état, des sabots sans brides.

L'ensemble de sa physionomie est stupide.

Les journaux ne cessent chaque jour de rapporter des accidents résultant de la négligence déplorable avec laquelle des parents imprudents abandonnent leurs enfants, sans les surveiller. Les allumettes chimiques ont le singulier privilège d'être un objet de prédilection pour ces jeunes désœuvrés. Ils jouent avec elles, et ces jeux innocents en apparence, finissent souvent par une catastrophe ; c'est ce qui a eu lieu, dans les derniers jours du mois d'avril, au hameau de l'Abbaye, commune de Léobard, canton de Salviac.

Trois enfants munis d'allumettes s'escrimaient à qui mieux mieux à les faire exploser. Ils se trouvaient dans une grange. Une étincelle vola sur des bottes de paille ; elles s'enflammèrent. Le fourrage tout entier prit feu. Les enfants effrayés se sauvèrent. On accourut à leurs cris ; mais il était déjà trop tard ; l'incendie activé par un vent violent s'était communiqué à une étable et à deux granges. Les habitations voisines furent même un moment menacées ; et sans l'énergique concours de la population, on eût eu à déplorer de plus grands malheurs.

Les bâtiments incendiés et appartenant aux frères Laval n'étaient pas assurés. On évalue à 3,000 fr. la perte causée par ce sinistre.

Deux autres incendies ont également eu lieu dans le département, l'un le 23, l'autre le 27 avril. Le premier a détruit en moins de deux heures deux granges, situées à l'entrée du bourg de Floirac, et qui étaient la propriété des époux Salvan. On ignore les causes de ce sinistre. Les granges n'étaient pas assurées. C'est une perte de près de 1,200 fr. pour les époux Salvan.

— Le second incendie a éclaté à Gourdon, et a dévoré la modeste maisonnette d'un pauvre cultivateur du nom de Huguet (Antoine) dit Montauciel, père de trois enfants en bas âge, et ayant à sa charge sa vieille mère infirme et octogénaire. Malgré les efforts des pompiers, on n'a pu sauver que des objets de peu de valeur. M. le Sous-Préfet, accompagné de son fils, était au premier rang des travailleurs et dirigeait les secours. On remarquait aussi M. le Procureur impérial et son substitut, M. Verdier, archiprêtre, curé

— A table je te dirai tout.... car je meurs de faim et de soif.

IV.

Le repas frugal du soir était déjà sur la table. On s'assit. Francesco mangeait avec avidité. De temps en temps il prêtait une oreille attentive. Un moment même il se leva, et ouvrit une fenêtre qui donnait sur la campagne.

Le hameau de Cervettri comptait à peine vingt toits de chaume. L'église et l'humble presbytère étaient les premiers qu'on rencontrait, en venant de Paolo.

— Rien ! que la foudre, la pluie et les éclairs ! murmura Francesco en refermant la fenêtre, et il se remit à table.

Par moments, l'ouragan éclatait en bruyantes rafales. Des éclairs, pénétrant à travers les volets mal joints, faisaient pâlir la lueur fumeuse de la lampe ; d'effrayantes détonations retentissaient répercutées par les échos des montagnes.

— Quelle nuit épouvantable !... et comment te trouvais-tu dehors, mon pauvre Francesco ?

Mais Francesco ne répondit pas. Entre un de ces courts moments de repos de la tempête qui semble reprendre haleine, l'oreille exercée du blessé avait cru percevoir un bruit de galop de chevaux. Il se leva précipitamment, courut à la fenêtre, l'ouvrit de nouveau et écouta.

de Saint-Pierre, et d'autres ecclésiastiques. Cet incendie plongea le sieur Huguet dans la plus profonde misère. — Le soir-même, l'honorable M. Verdier s'empressa d'ouvrir une liste de souscription, pour venir en aide à la victime de ce désastre. On a répondu à l'appel généreux de ce digne prêtre, et la liste s'est couverte de signatures.

Dans la soirée du 22 avril dernier, le nommé Despuyroux (Jean), âgé de soixante-quinze ans, et demeurant à Belmontet, canton de Montcuq, s'est volontairement donné la mort, en se noyant dans une mare. On a trouvé sur les bords une veste, un chapeau, une sarcelle, deux sabots, dont l'un renfermait une somme de 25 francs. On attribue ce suicide à un profond dégoût de la vie, souvent manifesté par le sieur Despuyroux. La mare où il s'est jeté a trois mètres environ de superficie, et un demi mètre seulement dans sa plus grande profondeur.

Dans la nuit du 25 avril dernier, un incendie a détruit dans la commune de Belmontet, canton de Montcuq, une maison appartenant au sieur Mire (Jean-Pierre). La malveillance paraît étrangère à ce sinistre. La perte est évaluée à 2,000 francs.

Le Mois de Marie a commencé hier soir dans toutes les églises de Cahors.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

DU DÉPARTEMENT DU LOT.

	Naissances.	Décès.	Mariages.
1859	6,781	7,349	2,237
1860	7,349	5,846	2,265
Balance	568 (en plus)	1,503 (en moins)	28 (en plus)

Pour la Chronique locale : LAYTOU.

Tarif de l'Octroi de la ville de Figeac.

Boissons et liquides. — Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles ; Eau-de-vie et esprits en bouteilles ; liqueurs et fruits à l'eau-de-vie, l'hectolitre 4 fr. Bière fabriquée à l'extérieur, l'hect. 3 fr. ; Bière fabriquée dans la commune, l'hectolitre, 4 fr.

Pour la perception, la bouteille commune sera considérée comme litre.

Comestibles. — Bœufs et vaches, les 100 kilog. 4 fr. ; Veaux et génisses, les 100 kilog. 7 fr. ; Boucs, chèvres, moutons, brebis, chevreaux et agneaux, les 100 kilog. 5 fr. ; Porcs et truies, les 100 kilog. 3 fr.

Viande fraîche provenant d'animaux abattus au dehors et introduits, soit entiers, soit par quartiers ou par morceaux ; de bœuf et vache, le kil. 7 cent. ; de veau et génisse, le kilog. 12 cent. ; de bouc, chèvre, mouton et brebis, le kil. 8 c. de porc et truie, le kilog. 5 cent.

Les animaux divisés par quartiers paieront dans la proportion d'habitude par tête ; au-dessous, ils acquitteront au poids comme viande dépecée.

Graisse de porc, fondue ou non, sans mélange de viande, porc salé et toute espèce de charcuterie, le kilog. 10 cent.

Huile d'olive, le kil. 5 cent. ; Sucre et cassonade, le kil. 5 cent. ; Café le kil. 10 cent.

Combustibles. — Huile à quinquet, d'écuelle et toute autre huile de graine (hormis le dégras et l'huile de poisson, destinés à la préparation des cuirs), le kilog. 5 cent.

Chêne rondin et en grume, le stère 25 cent. ; Chêne fendu, le stère 20 cent. ; autres essences fendues et en grume, le stère 10 cent. ; Bois flotté, le stère 20 cent. ; Fagots, le cent, 50 cent.

Sont exemptés de tous droits : les sarments, souches de vigne et copeaux, ainsi que les bois et fagots à brûler portés à dos d'homme et par des ânes. Si, néanmoins, ces bois ou ces fagots provenaient d'une voiture ou d'un bateau déchargés hors des limites de l'octroi pour éviter les droits, le droit serait perçu sans préjudice des poursuites tentées contre les contrevenants, à raison de la fraude.

Charbon de terre, l'hect. 10 cent. Charbon de bois, les 100 kilog. 30 c. Cierges et bougies de toute espèce venant de l'extérieur, le kilog. 10 c. Chandelles venant de l'extérieur, le kilog. 3 cent. ; Cires brutes et fondues, le kil. 5 cent. ; Cires en rayon, le kilog. 2 cent. ; Suifs en rames, le kilog. 3 cent.

Fourrages. — Avoine, l'hectol. 25 cent. ; Foin, les 100 kilog. 40 c. Regains et fourrages artificiels secs, les 100 kilog. 20 cent. Fourrages verts, les 100 kilog. 10 c.

Sont dispensés de tous droits, toute quantité d'avoine au-dessous de cinq litres et toute quantité de fourrages au-dessous de dix kilogrammes, arrivant en ville pour la nourriture des attelages et des moyens de transport amenant des denrées.

— Ce sont eux ! ce sont eux, Joachim ! s'écria-t-il. Et la pâleur de son visage sembla doubler.

— Mais qui ? mais qui, Francesco ?

— Les carabiniers pontificaux.

— Pourquoi les crains-tu ?

— Pourquoi, Joachim ?

Mais en ce moment le galop des chevaux devenait si distinct, qu'en moins de quelques minutes, leurs cavaliers allaient se trouver à la porte du presbytère.

— Pourquoi je crains les carabiniers, Joachim ? Et lui serrant la main avec force :

— Joachim, je suis le *Demonio* !

— Le *Demonio* !!! Jésus, Marie !

Et Joachim épouvanté se recula en faisant le signe de la croix.

Au même instant, on frappa violemment à la porte. Francesco arma les deux pistolets attachés à sa ceinture.

Mais Joachim lui désigna silencieusement une porte, et se penchant à son oreille :

— Francesco, cette porte s'ouvre sur le jardin... Au bout est la campagne et la nuit est noire. Que Dieu te protège !

— Merci, Joachim. Nous nous reverrons un jour.

JULES C. DU VERGER.

(La suite au prochain numéro.)

Matériaux. — Bois de construction de toute espèce, équarris, le mètre cube, 1 fr. 25 cent. Bois de construction en grume, le mètre cube, 1 fr. Planches de bois de toute espèce, de 3 centimètres et demi d'épaisseur et au-dessous, le mètre carré, 5 cent. Planches en bois blanc de toute espèce, le mètre carré, 3 cent. Madriers de 5 centimètres, et demi à 11 d'épaisseur, le mètre carré, 15 cent.

Sont regardés comme bois de construction tous arbres en grume ayant trois mètres de longueur, sur dix centimètres d'équarrissage.

Observation générale. — Les fractions inférieures aux quantités déterminées au présent Tarif paieront le droit proportionnel.

Départements.

Il sera ouvert à Rodez, en 1861, par les soins de la Société centrale d'agriculture, pendant la tenue du concours régional, une exposition de fleurs et arbustes de serre, orangerie ou pleine terre et d'arbres fruitiers.

L'exposition commencera le 18 mai et sera close le 26 mai.

Par arrêté de M. le préfet de Tarn-et-Garonne, la 2^e session des conseils municipaux du département s'ouvrira le 9 mai et sera close le 18.

Dimanche dernier, 21, vers midi, deux groupes de curieux étaient formés sur le champ de foire au tour de deux beaux animaux dont on admirait les magnifiques proportions. Il s'agissait de deux bœufs achetés à Vayrac (Lot), par M. Abel, boucher. L'un âgé de neuf ans, pesait environ 900 kilos; l'autre, de sept ans, pesait 1,400 kilos, ce dernier acheté par l'éleveur à Couissi, domaine de M. Majonenc. Tous deux reproduisent le type de nos belles races d'Auvergne. Il eût été à désirer que d'aussi beaux échantillons de nos races indigènes eussent été envoyés au concours de Poissy où ils auraient été appréciés à leur réelle valeur. (Moniteur du Cantal)

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux :

Sur l'injonction de M. le préfet de la Gironde, le communiqué suivant a été notifié hier par M. le commissaire central aux journaux la Gironde et la Guyenne :

PREFECTURE DE LA GIRONDE.
« Les journaux la Gironde et la Guyenne, en rendant compte récemment d'une représentation au Grand-Théâtre de Bordeaux, ont dénaturé le fait dans le but évident d'exciter au désordre; l'un des articles renferme également des allégations aussi inexactes qu'inconvenantes contre le préfet de la Gironde. L'opinion publique a déjà fait justice de ces insinuations, qui auraient pu provoquer contre les feuilles dont il s'agit des mesures répressives; mais les journaux qui ont cherché ou qui cherchent encore à répandre des éléments de trouble dans cette ville, si dévouée à l'ordre, doivent se tenir pour prévenus qu'ils n'auraient plus à compter dorénavant sur la tolérance de l'administration. »

(Communiqué)
La représentation de l'opéra de Charles VI avait en effet occasionné certains désordres au Grand-Théâtre de Bordeaux. C'est à la suite des appréciations faites au sujet de cette représentation, que l'avis que nous venons de rapporter a été signifié aux journaux la Gironde et la Guyenne.

L'opéra de Charles VI dont on avait annoncé la reprise à Toulouse, n'est plus mentionné sur l'affiche de notre théâtre. (Journal de Toulouse)

Ce même Journal consacre les lignes suivantes, à la première représentation d'une œuvre locale, jouée lundi dernier :

LES DETTES DE MON NEVEU, tel est le titre d'une jolie comédie née en province, à Toulouse même, sous les ardeurs de ce ciel méridional qui, depuis quelque temps, fait éclore plusieurs ouvrages dramatiques.

Décidément Toulouse tient à honneur de légitimer sa réputation littéraire et artistique!

Nous enregistrons avec bonheur toutes les tentatives opérées dans ce but. C'est pourquoi nous constatons aujourd'hui le succès complet de la comédie nouvelle, qui renferme des scènes fort gaies et qui est écrite en bon style.

Le public a beaucoup applaudi le nom de l'auteur, M. Eugène Amalric.

Le Journal du Lot s'associe dans cette circonstance à son confrère de la Haute-Garonne et fait des vœux, pour que Toulouse trouve des imitateurs.

On lit dans le Phare de la Loire de Nantes :

Nous avons plusieurs fois parlé des expériences d'artillerie qui ont eu lieu à Gâvre, et notamment de celles pratiquées au sujet d'un nouveau canon d'acier que l'on dit inventé par l'Empereur. Aujourd'hui, des expériences se poursuivent au même polygone sur un projectile d'un nouveau système et ne pesant pas moins de 45 kilogr. Ce projectile produit des effets tellement foudroyants qu'en tombant dans une masse compacte il pourrait tuer ou blesser, par ses éclats, une centaine de personnes.

Depuis plusieurs années, lit-on dans le Loiret, un vigneron expérimenté a fait planter une vigne. Au lieu de se servir de cendres pour couvrir le plant, il a fait garnir chaque fosse de sel en grains, de la même manière que l'on couvre le terrain alors que l'on sème le blé.

En 1860, particulièrement, où la qualité des vins a été si inférieure, il a voulu connaître jusqu'à quel

point ce système nouveau lui a été avantageux. Il a fait récolter à part la vigne ainsi travaillée, et tels ont été les résultats :

1. Les plants eux-mêmes ont poussé des racines beaucoup plus nombreuses et bien plus vigoureuses;
2. Pas un seul cep n'a été atteint de la maladie;
3. Le vin a une couleur plus empourprée et un goût si suave, qu'il peut le disputer à celui de 1859.

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU

Nouvelles Étrangères

Italie.

Turin, 22 avril.

Dans sa séance du 20 avril, le sénat a adopté à une forte majorité le projet de loi qui fixe au premier dimanche de juin la célébration de la fête du statut et de la proclamation du royaume d'Italie.

(La libera parola.)

Voici quelques détails sur la manière dont s'est opérée la réconciliation de Garibaldi avec le comte de Cavour et le général Cialdini :

Le roi, hier dans l'après-midi, a envoyé dire à Garibaldi qu'il le priait d'aller le voir avant de partir de Turin. Dans l'intervalle, Sa Majesté s'est fait rendre compte, par M. de Cavour, de l'état des esprits, surtout dans les nouvelles provinces du royaume; ensuite, il lui a fait part de son projet. M. de Cavour, ému, a remercié le roi en le suppliant de l'exécuter au plus tôt et de ne pas lui épargner tous les sacrifices qui seraient peut-être nécessaires de sa part. En retournant à la chambre, M. de Cavour a invité tous les membres de la majorité à tenir le soir même, à huit heures, une réunion privée, à laquelle le ministre se serait intervenu pour des communications et des délibérations d'une nature toute confidentielle.

Le roi, après son entrevue avec M. de Cavour, a mandé de nouveau le général Garibaldi pour sept heures du soir, pour communications importantes.

Le général Garibaldi, sur lequel la volonté et la parole du roi exercent une influence tout à fait magnétique, s'est rendu tout joyeux à l'appel de son souverain à l'heure susdite. Vous pouvez facilement vous imaginer quel langage Victor-Emmanuel a tenu à l'ex-dictateur et les réponses de celui-ci. M. de Cavour, introduit quelques minutes après, a demandé à Garibaldi de formuler les conditions qu'il mettait à son accord avec le ministre. Garibaldi en est revenu à son projet d'armement national et à une autre condition qu'un avenir prochain vous apprendra.

L'application du principe de l'armement a été le sujet d'une conversation entre les trois interlocuteurs; l'accord s'est bientôt établi, et alors Garibaldi a tendu la main à M. de Cavour qui s'est empressé de la serrer. Les trois interlocuteurs étaient en proie à la plus grande émotion; Victor-Emmanuel, remercié par les deux grands patriotes, leur a avoué que ce moment était pour lui un des plus heureux de sa vie et que, depuis longtemps, il se serait fait l'initiateur de cette conciliation, sans son respect scrupuleux pour les usages constitutionnels; mais, dès qu'il avait vu cette scission au point d'être un danger sérieux pour le pays, son patriotisme l'emportait sur les formes constitutionnelles, étant sûr de l'approbation et des applaudissements de toute la nation.

Garibaldi, de retour chez lui à huit heures du soir, a trouvé un billet du marquis Pallavicino Trivulcio qui, étant malade, l'engageait à se rendre chez lui pour une communication importante.

Garibaldi, sans même descendre de voiture, ordonna à son cocher de le conduire chez Pallavicino. Là se trouvait le général Cialdini qui, à son entrée, alla à sa rencontre, et avant que l'ex-dictateur fût revenu de sa surprise, il lui avait jeté les bras au cou. Après une réconciliation aussi éclatante, aussi utile aux pays que celle qui venait d'avoir lieu chez le roi, et dont il était instruit, il espérait bien, lui a-t-il, qu'il consentirait à revenir à ses anciens sentiments envers le compagnon d'armes qui, avec une franchise toute militaire, lui avait l'autre jour manifesté une mauvaise humeur qui devait nécessairement cesser lorsqu'ils avaient cessé les motifs qui l'avaient produite. Garibaldi jeta à son tour les bras au cou de Cialdini, en disant : « N'en parlons jamais plus. »

— A Rome, le 23, les libéraux ont fêté l'anniversaire de la naissance de Victor-Emmanuel, en allumant des feux de Bengale sur les principales places. Le roi de Naples a loué, pour l'été, le palais Feoli à Albane, c'est l'ancienne résidence de Charles VI d'Espagne.

— La jeune reine de Naples se trouve dit-on dans une position intéressante.

— Le Saint-Père, en recevant le général français Dumont qui remplace le général de Noué, a fait l'éloge du général de Goyon. Les troupes françaises qui occupaient les provinces rentrent à Rome, d'où partent d'autres troupes pour les remplacer. De nombreux paysans des Marches et de l'Ombrie se réfugient sur le territoire pontifical pour se soustraire à la levée de recrues ordonnée à Turin.

On lit dans la Patrie :

« Nous avons, en répondant à l'Indépendance belge, déclaré que ce bruit de départ de nos troupes de Rome, répandu en Italie, était inexact. »

« Le même journal revient sur cette question et assure qu'un projet de convention relative à l'évacuation par la France des États de l'Eglise va être mis à exécution. »

« Nous croyons pouvoir affirmer de nouveau, d'après des renseignements personnels et positifs, que cette nouvelle est inexacte, que le plan dont parle le journal belge n'est pas sérieux, et qu'il n'est pas question, en ce moment, du départ de nos troupes. »

« La France est à Rome pour pourvoir à la sécurité du saint-père; mais, par suite de l'immense considération dont elle jouit, la seule présence de son drapeau sur ce point assure à l'Italie la paix, qui est pour elle en ce moment le plus grand des bienfaits, puisqu'elle lui permet de se livrer sans crainte à son organisation intérieure et au développement de ses institutions. »

« On sait dans le monde politique que notre départ de Rome, en enlevant aux deux nations engagées en Italie une puissance médiatrice comme la France, dont la loyauté est appréciée de tous les partis, laisserait les belligérants en face l'un de l'autre, et amènerait, dans un délai assez rapproché, un conflit entre l'Autriche et le Piémont, lutte que l'Europe entière regretterait, et voilà pourquoi toutes les puissances, l'Angleterre en tête, voient sans regret aujourd'hui la prolongation de notre occupation, que, par d'autres motifs, les intérêts religieux réclament également. — A. Tranchant. »

Voici en quels termes la duchesse régente de Parme proteste contre le décret nommant Victor-Emmanuel roi d'Italie :

« Nous, Louise-Marie de Bourbon, régente des États de Parme pour le duc Robert I^{er}, »

Par nos déclarations datées de Saint-Gall le 20 juin 1859 et de Zurich le 28 mars 1860, nous avons protesté contre l'usurpation des États de notre bien-aimé fils le duc Robert I^{er}, usurpation commise par le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne, et que l'on voulait faire croire provoquée par le libre vote des populations. »

Cette usurpation s'étant étendue à presque toute la Péninsule, le roi de Sardaigne a pris le titre de roi d'Italie. »

Contre ce dernier acte, qui confirme toutes les usurpations accomplies, dans le court espace de deux années, au détriment des souverains légitimes de l'Italie, et qui a de nouveau lésé les droits souverains de notre fils, prince italien, nous avons le devoir de protester, comme nous protestons solennellement, faisant ainsi un nouvel appel aux sentiments de justice des puissances amies, qui certes ne peuvent voir d'un œil indifférent les outrages répétés à la foi des traités. »

Du château de Wartegg, en Suisse, ce jour, le 10 avril 1861. »

« Signé, Louise. »

RUSSIE.

Une dépêche de Varsovie, du 26, nous annonce que les cours de l'Université de Kiev venaient d'être suspendus. Cette mesure a été prise par suite des manifestations que faisaient sans cesse les étudiants de cette Université en faveur de la Pologne.

SYRIE.

Le départ d'une partie des troupes françaises de la Syrie paraît imminente. Le gouvernement de l'Empereur aurait formulé la proposition suivante : la France laisserait en Syrie 2,500 hommes (une demi-brigade) sous le commandement du général Duros, et offrirait à la Grande-Bretagne, dont la flotte vient d'arriver dans les parages de Syrie, de lui laisser débarquer 500 hommes de ses équipages. La Russie enverrait de son côté 500 hommes, ce qui formerait un effectif total de 3,500 hommes qui, répartis à Beyrouth et à Saïda, assureraient aux Maronites une protection suffisante pour ne pas laisser redouter le retour des massacres.

Reste à savoir maintenant, si cette combinaison sera agréée par l'Angleterre.

— On écrit de Damas, le 4 avril, à la Gazette d'Ausbourg : On espère que dans vingt jours, l'établissement de la ligne télégraphique de Beyrouth à Damas, sera complètement achevé. La construction de la route entre ces deux villes avance aussi; un tiers est fait et elle sera entièrement terminée en 1862.

ESPAGNE.

El Pensamiento annonce que chaque fois qu'un bateau à vapeur arrive dans le port de Tortose, la police intervient et des gardiens sont placés en vigie sur la tour San Carlos. La plus grande vigilance est exercée sur les côtes par suite de la disparition de Londres de l'infant Don Juan et de son secrétaire.

ANGLETERRE.

Le bruit s'est répandu, à la grande satisfaction du public, que les gouvernements anglais et français marchaient d'accord sur l'importante question des finances de la Turquie. Le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire ottoman, si indispensable aux intérêts généraux de l'Europe, est attaché tout entier à cette solution. On a remarqué avec plaisir que ce n'est pas seulement à propos des solutions financières que la bonne intelligence des cabinets anglais et français s'est manifestée dans les questions turques.

Les deux gouvernements se sont rencontrés dans un accord mutuel pour poursuivre la conclusion des traités de commerce avec cette puissance; en la relevant des restrictions imposées par les traités précédents sur le chiffre des droits d'importation, ils ont contribué indubitablement à augmenter considérablement les revenus de cet empire.

ÉTATS-UNIS.

Les journaux anglais publient la dépêche suivante : « New-York, le 14 avril. »

« Le major Anderson, après une lutte de quarante heures, pendant laquelle il a été exposé à un feu continu, qui a endommagé le fort et incendié les constructions en bois qui s'y trouvaient, s'est rendu aux révolutionnaires. On ne donne pas le chiffre des pertes de part et d'autre. On affirme seulement qu'aucun des officiers n'a été blessé et qu'il n'y a pas eu de Caroliniens tués. »

« La flotte qui se trouvait devant le port n'a pas pris part au combat. »

« Le major Anderson et ses hommes ont été transportés à l'île Morris, et ensuite le major Anderson a été conduit à Charleston chez le général Beauregard. »

« Les dépêches disent qu'il régnait à Washington une agitation presque frénétique. Les affaires sont suspendues. L'indignation des républicains est extrême. On arme les volontaires et la troupe. »

« Le gouvernement du Sud a demandé à chacun de ses États 3,000 hommes, excepté à la Floride, qui n'en fournira que 1,500. »

« On craignait une attaque contre Washington, la milice avait été appelée sous les armes. »

« Les commissaires du Sud sont partis le 6 pour l'Europe. »

« On disait qu'il y avait 2,000 hommes à Charleston. »

Pour les nouvelles étrangères, J. C. DU VERGER.

Courrier de Paris.

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Paris, 29 avril 1861.

Un véritable orage d'été est venu fondre, samedi soir, sur Paris. La pluie tombait à flots; le tonnerre grondait. Le lendemain matin, l'atmosphère se trouvait très rafraîchie; il faisait presque froid; le temps, couvert jusqu'à midi, s'est alors épuré, et un beau soleil a favorisé les courses de Long-Champs.

Les vicissitudes du temps ressemblent à celles de la politique. Les nouvelles se forment aussi vite qu'un orage; mais un coup de vent souffle, et les vapeurs disparaissent. Cette prétentieuse comparaison est faite, pour m'amener à vous entretenir des bruits déjà mille fois répétés et autant de fois démentis de la dissolution du corps législatif, à l'issue de la session actuelle, qui, vous le savez, vient d'être prorogée jusqu'au 4 juin prochain.

Les procès pointent de tous côtés à l'horizon. L'instruction de celui intenté à l'imprimeur et à l'éditeur de la brochure de M. le duc d'Aumale continue; M. Duminey, l'éditeur, sera défendu par M^e Du faure, et M. Beau, l'imprimeur, par M. Hébert, ancien garde des sceaux.

M^{me} Elisabeth Patterson et M. Jérôme-Napoléon Bonaparte Patterson ont, de leur côté, interjeté appel du jugement du 15 février dernier, qui rejette leur demande dirigée contre S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. Cette affaire était appelée, avant hier, à la première chambre de la cour impériale.

Hier, Dimanche, Mgr Delamarre, le nouvel archevêque d'Auch, et NN. SS. Baudry, Christophe, Forcade, Magnin, Ravinet, promus aux évêchés de Périgueux, Soissons, Nevers, Troyes, Annecy (Savoie), ont été conduits, à la chapelle des Tuileries, par le cardinal Morlot, pour prêter le serment d'usage entre les mains de l'empereur.

Quand vous recevrez cette lettre, le salon de peinture de l'année 1861, aura ouvert ses portes au public. Plus de 5,000 tableaux figurent à l'exposition qui sera des plus brillantes. Elle a lieu à l'ancien palais de l'industrie, aux Champs-Élysées. Je vous enverrai prochainement un compte rendu détaillé du salon de Peinture. Je fais cette correspondance un peu courte, supposant avec raison, que le premier numéro du Journal du Lot aura, dans ses colonnes, des choses beaucoup plus intéressantes pour ses lecteurs, que mon futile bavardage.

ABEL LANDRY.

Faits divers.

Le général de division Alexandre, gouverneur des palais des Tuileries, du Louvre et de l'Élysée, est décédé le 27 avril, à Paris.

— On écrit de Turin, le 23 avril : Un incident curieux s'est produit hier dans la salle d'audience de la cour d'assises. Pendant que les juges avaient quitté la chambre du conseil pour délibérer, et que le public se livrait à des conversations diverses, on entendit quelqu'un s'écrier : « On m'a volé ma bourse, il y avait dedans vingt napoléons d'or et quatre quarts de florins. » Le public en fut atterré; chacun craignait d'être soupçonné et personne ne bougea; on chercha par terre, mais en vain. Le ministère public, représenté par le comte Avel, a ordonné sur-le-champ de séquestrer tout l'auditoire. On ferma toutes les portes, et la cour étant rentrée, on procéda à la perquisition générale. Hommes et femmes, de tout âge et de toute condition, ont été soigneusement fouillés, mais sans aucun résultat. Cette opération fiscale a duré jusqu'à la nuit et on n'ouvrit les portes que quand les agents surent terminé leur service. (Gazette de Turin).

— La Revue de l'Agriculture provençale fait connaître le procédé suivant, qui permet de tirer trois récoltes du même plant de pommes de terre :

Lorsque les pommes de terre sont arrivées à leur maturité, on déchausse le premier pied pour retirer les tubercules, sans arracher la tige; puis on couche cette tige, et on la recouvre par la terre provenant du déchaussement du second pied; et ainsi de suite jusqu'à la fin de la planche.

Un mois après, on fait le même travail, en reprenant la planche par où l'on a fini. La seconde récolte donne des pommes de terre plus grosses.

La troisième est moins abondante, et les tubercules sont de grosseur moyenne.

En examinant la tige de la pomme de terre, on voit que chaque œil présente un germe ou un petit tubercule formé. Or, en découvrant la tige sans l'arracher, les germes se développent dans la terre ameuillée par le travail d'extraction.

Nos lecteurs pourront essayer de ce procédé d'une exécution facile, mais dont nous ne garantissons pas toutefois l'efficacité.

— Un incendie vient de détruire le théâtre des Nouveautés à Bruxelles. Le feu s'est manifesté mercredi soir, vers onze heures et demie, une demi-heure à peine après la représentation de la féerie : *Les Bibelots du Diable*. Le lendemain matin à cinq heures, le théâtre n'existait plus, dit l'*Indépendance belge*.

En moins d'une demi-heure, la salle n'était plus qu'un brasier, le feu avait pris une intensité qui ne laissait plus de doute sur les terribles résultats qu'il devait avoir. Il ne reste plus de ce théâtre, construit en 1842, que les quatre murs.

— On assure, que la commission de l'Académie française chargée de désigner un candidat pour le grand prix de 20 mille francs, institué par l'empereur, aurait fixé définitivement son choix sur M. Jules Simon.

Le *Journal du Lot* rendra prochainement compte d'un livre remarquable, *L'Ouvrière*, que M. Jules Simon vient de publier, et qui est un des grands succès littéraires du moment.

Pour tous les faits divers,

A. LAYTOUT.

Jurisprudence administrative.

Voici une importante décision rendue par le Conseil d'Etat, en matière de travaux publics :

Par suite du nivellement d'une rue, un propriétaire de Paris obligé d'établir un escalier de marches pour donner accès à un magasin de nouveautés, a réclamé une indemnité à la ville. Décision du conseil de préfecture de la Seine, qui rejette la demande comme indûment fondée. Appel au conseil d'Etat, qui annule la décision du conseil de préfecture, et condamne la ville de Paris à payer une somme de 10,000 francs au propriétaire du magasin.

Il est de principe, en matière de travaux publics, que les particuliers qui souffrent de l'exécution de ces travaux ne sont juridiquement fondés à se plaindre et ne peuvent avoir droit à une indemnité que dans le cas où ils sont directement ou matériellement atteints dans leur propriété. En faut-il conclure que, dans la pensée du conseil d'Etat, il ne saurait y avoir dommage direct ou matériel que dans le cas d'altération matérielle de la propriété privée ? C'est cela que soutenait la ville de Paris ; mais le conseil d'Etat s'est refusé à souscrire à cette doctrine. Il y a pour lui

dommage direct et matériel, il l'a expressément déclaré dans le décret intervenu, du moment qu'une maison bâtie sur la voie publique a souffert dans ses accès. L'accès de la maison, en effet, constitue une dépendance si nécessaire, si essentielle, qu'il est vrai de dire que si on l'atteint dans son accès, c'est bien le cas de l'atteinte directe et matérielle.

Travaux de salubrité. — Un maire ne peut pas, en se fondant sur la salubrité publique, enjoindre aux propriétaires de terrains provenant d'un ancien lit de rivière dont le sol est en contrebas d'une rue, de combler ces terrains et de les mettre au niveau de la rue.

(Arrêt du conseil d'Etat du 12 avril 1860.)

Usines. — En autorisant l'établissement d'une usine sur un cours d'eau non navigable ni flottable, l'administration ne peut ni imposer le paiement d'une redevance au profit de l'Etat, ni la condition de ne pouvoir réclamer une indemnité en cas de privation temporaire ou définitive de la prise d'eau pour des travaux publics.

(Arrêt du conseil d'Etat, du 13 juin 1860.)

Chemin de fer. — La prohibition de placer à une distance moindre de vingt mètres d'un chemin de fer des couvertures en chaume, des meules de paille, de foin et aucun autre dépôt de matières inflammables, ne s'étend pas au dépôt de récoltes faits sur un aire pendant le temps de la moisson.

(Arrêt du conseil d'Etat, du 18 juin 1860.)

Pour extrait, J. C. DU VERGER.

Dernières nouvelles.

DÉPÊCHES OFFICIELLES.

Paris, 30 avril. — 8 h. 20' du matin.

Un décret proroge au 4 juin la session du corps législatif.

Paris, 1^{er} mai, 8 h. 20' du matin.

M. Tourangin, Préfet de la Lozère, est nommé Préfet du Tarn ; M. Pebeyre, secrétaire général de la Seine-Inférieure, est nommé Préfet de la Lozère. — M. Remacle mis en non activité est nommé officier de la Légion d'Honneur.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Du 28 au 30 avril.

Naissances, 1. — 30, Bourgeois (Gabriel-Joachim).

Mariages, 3. — 28, Besse (Bernard) et Bergon (Marie-Anne) ; Cangardel (Louis) ; receveur de l'enregistrement et des domaines, à Puteaux (Côte-d'Or), et Pougin de la Maisonneuve (Marie-Thérèse) ; 30, Martin (Dominique-Charles), inspecteur des postes du département du Lot, et Salvat (Marie-Louise-Léonine).

Décès, 2. — 29, Belmon (Jean), 61 ans, au faubourg St-Georges ; — 30, Paganet (Gabrielle), veuve, 82 ans, aux Tuileries.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

27 avril 1861.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
pour 100	68 70	»	»
4 1/2 pour 100	95 50	» 20	»
Banque de France	2885	»	»

A terme :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100. 1 ^{er} cours ..	68 65	» 30	»
— Dernier cours ..	68 70	» 05	»
Crédit mobilier	681 25	4 25	»

29 avril.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	68 60	»	» 40
4 1/2 pour 100	95 25	»	» 25
Banque de France	2880	»	» 5

A terme :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100. 1 ^{er} cours ..	68 65	»	»
— Dernier cours ..	68 65	»	» 05
Crédit Mobilier	683 75	2 50	»

30 avril.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	68 75	» 45	»
4 1/2 pour 100	95 50	» 25	»
Banque de France	2855	»	» 25

BOURSE DE TOULOUSE.

27 avril 1861.

Obligations de Saragosse	265	»
Obligations de Pampelune	247 50—248 75	»
Obligations de Séville Xérès	253 75	»
Obligations de Lyon (fusion)	301 25—302 50	»
Chemin du Midi	547 50	»

Obligations de Saragosse	265	»
Obligations de Pampelune	247 50	»
Obligations de Séville Xérès	»	»
Obligations de Lyon (fusion)	»	»
Chemin du Midi	300	»—301 25
Obligations du Midi	300	»—301 25
Liquidation au 30 avril	312 50	»
Carmaux nouveaux	312 50	»

BULLETIN COMMERCIAL.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA PREMIÈRE QUINZAINE D'AVRIL.

	l'hectolitre.	le quintal métrique.
Froment	24 29	— 30 64
Méteil	20 44	— 27 90
Seigle	18 81	— 26 25
Sarrasin	15 15	— 23 86
Mais	13 91	— 19 69
Avoine	9 95	— 23 87
Haricots	22 38	— 28 75

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^{fr} 38 ; 2^e qualité, 0^{fr} 33 ; 3^e qualité, 0^{fr} 29.

VIANDÉ (prix moyen).

Bœuf, 1^{er} 06 ; Vache, 0^{fr} 71 ; Veau, 1^{er} 49 ; Mouton, 1^{er} 48 ; Porc, 1^{er} 46.

VILLE DE CAHORS.

TAXE DU PAIN.

1^{re} qualité 36 c., 2^e qualité 33 c., 3^e qualité 30 c.

TAXE DE LA VIANDÉ.

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 20^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 20^c ; 2^e catégorie 1^{fr} 10^c.

Les Eaux de seltz et les Limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraichissante qu'hygiénique. Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de M. DUC, pharmacien de notre ville. M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareils ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et d'hydrogène, et restent saturées d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphons de M. DUC réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide carbonique. Le prix de ces syphons n'est que de 30 centimes.

MAISON NAYRAC

M^r TAILLEUR, à Toulouse

44, rue des Changes, 44.

Désireux de répondre à la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour, le sieur NAYRAC a l'honneur d'informer le Public qu'il vient de transférer son magasin à Toulouse.

Les ressources en main-d'œuvre, qu'il trouvera dans cette grande ville, lui permettront de confectionner des vêtements qui ne laisseront rien à désirer.

Il viendra à Cahors deux fois chaque saison, régulièrement ; la première pour montrer ses échantillons, la deuxième pour essayer les vêtements qu'on lui aura confiés.

Espérant que le public trouvera dans sa détermination une nouvelle preuve de son désir à le satisfaire, il le prie de vouloir bien lui réserver ses commandes.

ON TROUVE, A CAHORS,
CHEZ M^{me} V^e RICHARD, LIBRAIRE,
rue de la Mairie,

Un grand assortiment d'ouvrages à l'usage de MM. les Ecclésiastiques, des Maisons d'éducation, de Religion, de Piété. — Cantiques, Usages. — Livres de luxe, velours, chagrin, moire, ivoire, à fermoir et Ornaments.

DÉPOT GÉNÉRAL DE MATÉRIEL POUR ÉCOLES

Tableaux de Lecture, de Géographie, d'Arithmétique, Cartes géographiques ; Ardoises, Encre et Encrurs, Plumes, Papier, Colle à bouche, Gomme élastique, Couleurs, Cassettes de Mathématiques.

Dépôt général des Ouvrages à l'usage du diocèse de Cahors

HEURES romaines de Cahors, CATÉCH. SMES brochés et cartonnés. Budget des fabriques. — Préparation ad Missam. — Paroissiens. — Formulaires, Journée du chrétien, Etreintes spirituelles, Heures des dames, Heures des Aveugles, Chemin de la croix, Recueil de prières Fenouil, Devotion aux sacres cours de Jésus et de Marie.

Grand assortiment de Livres de Prix dans tous les formats, en chagrin, Toile et pradel avec Ecusson mosaïque.

Tient tout ce qui concerne la fabrication des Fleurs.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

PRIX FIXE

SABRIE

MARCHAND TAILLEUR, rue de la Mairie, 6

LUBIN, COIFFEUR, M^d PARFUMEUR

Rue de la Liberté, maison FOURNIÉ, à Cahors.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Postiches infailibles, Perruques, Teupets, Nattes, d'après 7 fr. jusqu'à 15 francs. — Taille de cheveux élégante. — Parfumerie supérieure des maisons Gellé, aîné, Demarson-Chételat, Chatmin, Violet et de la Société hygiéniques, etc., etc. — Cravates, Peignes caoutchouc et écaillé, Brosse fine. — Eau pour teindre les cheveux et la barbe à la minute, en toutes nuances (garantie), 8 fr. la boîte. Salon spécial pour la coiffure des Dames. Dépôt de l'Élixir de J.-P. LAROZE, pharmacien, à Paris.

L'URBAINE

Assurance à primes fixes

Contre l'incendie, la foudre, l'explosion du gaz et des appareils à vapeur.

Capital social : 5 millions.

ASSURANCES SPÉCIALES.

Assurance des récoltes sur pied, en jachères, en dizeaux et sur les voitures.

Assurance contre la foudre des bâtiments, des mobiliers et des bestiaux dans les champs.

S'adresser à M. Boulzaguet, employé à la préfecture, à Cahors, agent principal.

Le siège de la compagnie est à Paris, rue Le Peletier, n^o 8.

L'UNIVERS ILLUSTRÉ

RECUEIL HEBDOMADAIRE,

paraissant tous les samedis.

Chaque n^o contient huit pages, format in-folio : quatre de texte et quatre de gravures.

Abonnement, un an, 10 fr. ; 6 mois, 6 fr.

Prime : La Cène, d'après Léonard de Vinci.

Galerie du Palais-Royal

d'après les tableaux des différentes écoles qui la composent, par Couchi, etc.

Trois cent quarante planches, gravées sur cuivre, en taille-douce, publiées en 68 livraisons, grand in-4^o.

Prix de chaque livraison de 5 planches, 3 fr.

La souscription est permanente.

L'HISTOIRE DES PEINTRES

DE TOUTES LES ÉCOLES.

par Charles BLANC,

publiée par livraisons, grand in-folio de huit pages, ornées de 4 gravures sur bois à 1 fr.

Souscription permanente.

J. U. CALMETTE, libraire à Cahors.

AVIS

Le sieur FOUISSAC, professeur d'escrime et de gymnase, boulevard nord, a l'honneur de prévenir le public qu'une Salle destinée à ces exercices sera ouverte tous les jours, à partir du 1^{er} mai, et que des leçons au cachet et au mois y seront régulièrement données.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOUT.

J. U. CALMETTE, à Cahors.

Librairie Universelle.

Papiers. — Fournitures de bureau et de dessin. — Registres.

Souscriptions à tous les ouvrages. — Abonnement à tous les journaux.

ACHAT et vente de bibliothèque, partie de livres et papiers.

Achat d'objets d'arts, — Tableaux, — Sculptures, — Meubles, — Ustensiles, — Vaisselles, — Armes et Armures, — Monnaies, — Médailles, etc., etc.

MAISON

MANDELLI FRÈRES,

Galerie Bonafous, sur le Boulevard, A CAHORS.

Les sieurs MANDELLI ont l'honneur de vous informer qu'ils viennent s'établir définitivement dans cette ville. Désireux de satisfaire leur nombreuse clientèle, ils sont à même de vous offrir des marchandises fraîches et nouvelles.

Vous trouverez dans leur magasin des convertis argentés, de la maison Charles Cristofle, un choix considérable de bijouterie, horlogerie, orfèvrerie, bronzes, cristaux, optiques, glaces, lampes, écrans, etc., articles pour les fumeurs, etc.

Ils vous prient de leur faire l'honneur de visiter leur magasin.

Echange de matières d'or et d'argent.

On demande

Un Apprenti

A l'imprimerie du Journal.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuse, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

BORDARY

M^d TAILLEUR, A CAHORS

A l'honneur de prévenir le Public, qu'ayant écoulé les anciennes marchandises qui lui restaient en magasin et se décidant à continuer son commerce, il vient d'assortir son magasin d'habits confectionnés, en tout genre et de la plus haute nouveauté. Tous ces articles seront livrés à prix fixe, mais d'une modicité inouïe.

Le magasin est situé à Cahors, boulevard sud, maison de M^{me} veuve Vilhes.

M. BORDARY a aussi un magasin à Figeac, Maison Liéven, banquier, en face l'Eglise St-Sauveur, pendant six mois de l'année seulement, depuis le 15 avril jusqu'au 15 juillet et du 15 octobre au 15 janvier. Il y est représenté par son employé, M. St-AMAND, chargé de livrer les mêmes marchandises et aux mêmes conditions que lui à Cahors.